



Conséquences pénales d'une détérioration ?

Par **prisca33**, le **18/10/2010** à **15:23**

Bonjour,

J'habite dans une copropriété en bord de plage. Des personnes extérieures à la copropriété ont accroché leur barque avec un cadenas devant chez moi, dans une parcelle de la copropriété, me bloquant la vue mer. Pendant 3 mois j'ai essayé de les voir pour leur demander de la déplacer mais je ne les ai jamais vu. J'ai également demandé au gardien, au président de l'assemblée des copropriétaires et au syndic de faire quelque chose, mais il ne s'est rien passé.

J'ai fini par couper le cadenas et déplacé la barque.

Ce matin la police vient me voir pour me dire qu'une plainte contre moi pour vol de cadenas à été déposée. Quelles peuvent être les conséquences pénales ?

Merci.